



N° de résolution
ou annotation

21-09-257

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 septembre 2021 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rémunération du personnel électoral pour les élections de 2021

5.2 - Calendrier d'élection du 7 novembre 2021

5.3 - Remplacement des ponceaux dans le chemin de la grande ligne - Volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

5.4 - offre de services juridiques pour l'année 2022

5.5 - Recommandation de paiement travaux sur la rue Notre-Dame et rang Saint Joseph - Décompte progressif numéro 3

5.6 - Services professionnels d'auditeur indépendant Blanchette Vachon pour les années 2022-2023-2024

5.7 - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

5.8 - Voie de contournement ferroviaire

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

6.2 - Adoption et mise en application des programmes - schéma de couverture de risques incendie



N° de résolution
ou annotation

7 - SERVICE DE VOIRIE

- 7.1 - Achats et travaux du mois - voirie
- 7.2 - Achat et pose de pieux pour l'enseigne d'entrée de ville
- 7.3 - Embauche de monsieur Daniel Grenier comme journalier-chauffeur-opérateur durant la période d'hiver
- 7.4 - Nettoyage des gouttières de l'hôtel de ville
- 7.5 - Achat de 60 tonnes de MG-20b

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

- 8.1 - Avis de motion pour le règlement sur l'utilisation de l'eau potable

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

- 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 9.2 - Projet patrouille eau secours 2022
- 9.3 - Pose de repère d'arpentage suite aux travaux d'infrastructure sur la rue Notre-Dame et Rang Saint-Joseph
- 9.4 - Hauteur de hais à l'intersection de la rue Boutin et le 10e rang

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

- 10.1 - Adoption des comptes

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 14 septembre 2021
- 11.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 14 septembre 2021
- 11.3 - Dépôts des états comparatifs en vertu de l'article 176.4

12 - RAPPORT DU MAIRE

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

- 14.1 - Autorisation sur une partie du territoire l'organisation d'un triathlon extrême Canadaman/woman
- 14.2 - Abonnement au journal Les débrouillards pour la bibliothèque du village

15 - DONS ET COMMANDITES

- 15.1 - Réparation de la clôture du cimetière à l'entrée du village
- 15.2 - Achat d'un arrangement floral afin de rendre hommage au père de la conseillère du district numéro 6 madame Lynda Bouffard
- 15.3 - Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit

16 - QUESTIONS DIVERSES

- 16.1 - Tonte de pelouse du terrain de balle par Christian Ouellet

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

5.7 - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

5.8 - Voie de contournement ferroviaire



N° de résolution
ou annotation

21-09-258

7.4 - Nettoyage des gouttières de l'hôtel de ville

7.5 - Achat de 60 tonnes de MG-20b

9.4 - Hauteur de hais à l'intersection de la rue Boutin et le 10e rang

15.3 - Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit

16.1 - Tonte de pelouse du terrain de balle par Christian Ouellet

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 aout 2021 dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion et à l'unanimité le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 aout 2021 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, Monsieur Berthier Arguin présente la demande d'aide pour Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit.

Monsieur Sylvain Côté explique au conseil la problématique du passage de la voie de contournement sur le territoire de la municipalité, mais aussi sur son terrain. Le maire avise monsieur Côté que la municipalité procédera à l'envoi de lettre aux différentes parties et au ministre de transport du Canada.

Monsieur Claude Poulain explique que durant la dernière pratique il n'a pas été contacté par le directeur incendie. Il explique aussi que certaines inspections n'ont pas été faites. Le conseil l'avise qu'une rencontre sera planifiée entre le conseil, Claude Poulin et Éric Côté dans les prochains jours.

5 - ADMINISTRATION

21-09-259

5.1 - Rémunération du personnel électoral pour les élections de 2021

ATTENDU QUE le traitement horaire prévu au Règlement sera basé sur le salaire horaire minimum en vertu de la Loi sur les normes du travail (LNT) et, par le fait même, fera en sorte qu'une augmentation du salaire horaire minimum en vertu de la LNT entraînera automatiquement une augmentation de ces rémunérations;

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que les élus décrètent la rémunération du personnel électoral comme suit :

Rémunération du président d'élection :

-Procédure électorale avec scrutin : 1884.00 \$

-Procédure électorale sans scrutin : 933.00 \$



N° de résolution
ou annotation

-Coordination et le suivi du scrutin : 625.00 \$

Rémunération du secrétaire d'élection :

- secrétaire d'élection: les $\frac{3}{4}$ du président d'élection n'incluant pas la coordination et le suivi du scrutin;

- adjointe au président : la $\frac{1}{2}$ de la rémunération totale du président d'élection n'incluant pas la coordination et le suivi du scrutin;

Rémunération du personnel affecté aux commissions de révisions:

- réviseur : 18.90 \$ pour chaque heure qu'il siège;

- secrétaire : 18.90 \$ pour chaque heure où la commission siège;

- agent réviseur: 16.20 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions;

Rémunération du personnel affecté au scrutin:

	Vote par anticipation	Dépouillement vote par anticipation	Jour du scrutin
Scrutateur	18.88\$/h	18.88\$/h	18.88\$/h
Secrétaire du bureau de vote	16.20\$/h	16.20 \$/h	16.20 \$/h
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	16.88 \$/h	16.88 \$/h	16.88 \$/h
Président de la table de vérification	13.50 \$/h	13.50 \$/h	13.50 \$/h
Membres de la table de vérification	13.50 \$/h	13.50 \$/h	13.50 \$/h
Proposé au nettoyage	13.50 \$/h	13.50/h	13.50 \$/h
Remplaçant en attente	40,5\$/jour	40,5\$/jour	40,5\$/jour

Que toute personne visée par cette rémunération, à l'exception du président d'élection et de la secrétaire d'élection, a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 25.00 \$ pour assister à une séance de formation tenue par le président d'élection.

Que toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée. Tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce. S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

Que le directeur général procède à l'embauche du personnel requis pour les élections de 2021 et l'achat des équipements nécessaire pour la tenu des élections.

Que le travail de la secrétaire d'élection et du président des élections pour l'élection du préfet soit rémunéré tel que spécifie par la MRC.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.



21-09-260

N° de résolution
ou annotation

21-09-261

5.2 - Calendrier d'élection du 7 novembre 2021

Le directeur général dépose le calendrier électoral au conseil municipal qui prend connaissance des dates importantes.

5.3 - Remplacement des ponceaux dans le chemin de la grande ligne - Volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, monsieur Ali Mohammed Ayachi agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nantes autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

21-09-262

5.4 - Offre de services juridiques pour l'année 2022

Il est proposé par monsieur Yvan Boucher, appuyé par monsieur Adrien Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Que le cabinet Cain Lamarre soit mandaté à procéder au recouvrement de créances municipales.

21-09-263

5.5 - Recommandation de paiement travaux sur la rue Notre-Dame et rang Saint Joseph - Décompte progressif numéro 3

ATTENDU QU'une partie des travaux de voirie ont été effectués sur la rue Notre-Dame et le Rang Saint-Joseph par l'entreprise Lafontaine et Fils ;

ATTENDU QUE la recommandation pour le paiement du décompte progressif n°3 pour les travaux exécutés au 25 août 2021 a été émise par la compagnie



N° de résolution
ou annotation

Exp et signée par l'ingénieur Frédéric Blais de la compagnie EXP avec une retenue contractuelle de 5% valide à la suite de l'acceptation provisoire des travaux daté du 24 août 2021;

Il est proposé par monsieur Yvan Arsenault, **appuyé par** monsieur Adrien Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes paie le montant du décompte progressif n°3 à la compagnie Lafontaine et Fils au montant de 215 211,45\$ taxes incluses comme recommandé par la compagnie EXP.

21-09-264

5.6 - Services professionnels d'auditeur indépendant Blanchette Vachon pour les années 2022-2023-2024

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la compagnie Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l tel que déposé pour le service professionnel d'auditeur indépendant, et ce pour les années 2022, 2023, 2024.

21-09-265

5.7 - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;



N° de résolution
ou annotation

21-09-266

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nantes approuve les dépenses d'un montant de 100 802,23 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.8 - Voie de contournement ferroviaire

ATTENDU QUE le coût de la variante 2Ci a été évalué à 138 millions de dollars, ce qui représente 5 millions de plus que le projet actuel de 133M\$.

ATTENDU QU'il s'agirait d'une différence de coût acceptable aux yeux du porte-parole du ministère des Transports du Québec (MTQ) tel que décrit à la page 38 du rapport 349 du BAPE;

ATTENDU QUE les citoyens de Nantes demandent avec le tracé 2 Ci.

ATTENDU QUE les avantages et désavantages du tracé 2Ci ont été à maintes reprises décrites et que le trait au déversement possible vers le lac à l'Original dans le tracé 2Ci pourrait être colmaté en additionnant un bassin de rétention ou ajoutant des canalisations de type tranchées.

ATTENDU QUE l'argument du BAPE qui mentionne que le tracé 2Cie n'est pas un tracé optimal à cause des passages à niveau avec barrière et lumières, sur la route numérotée peut résolu par la construction d'un viaduc pour permettre à la route 161 de passer par-dessus de voie ferrée projetée.

ATTEDNU QUE le tracé 2Ci élimine les courbes à risque de déversement et optimise le tracé.

ATTENDU QUE monsieur Couillard le 11 mai 2018 mentionnait clairement qu'il y aurait un BAPE sur le projet et son tracé et que des modifications pourraient être apportées.

ATTENDU QUE le tracé actuel restreint le développement de la municipalité de Nantes, augmente les nuisances dans le secteur et augmente le risque d'accident;

ATTENDU QUE les objectifs de départ ne sont pas respectés pour le secteur de la municipalité de Nantes soit

1 - Santé et sécurité des citoyens: impact positif

2 - Acceptabilité sociale



N° de résolution
ou annotation

21-09-267

21-09-268

3 - Environnement : Minimiser les impacts et améliorer la qualité de vie des citoyens

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Nantes demande une modification du tracé pour le tracé 2Ci comme recommandé par l'ingénieur, M. François Charbonneau.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté. Le directeur incendie avise les membres du comité incendie qu'une rencontre pour présenter les avancements des programmes du schéma de couverture de risque est programmée pour le 30 septembre 2021 à 19:00.

6.2 - Adoption et mise en application des programmes - schéma de couverture de risques incendie

ATTENDU QUE la MRC du Granit a un Schéma de couverture de risques incendie en vigueur pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE l'article 10 de la Loi sur la sécurité incendie exige que les municipalités mettent en application sur leur territoire des programmes en lien avec la sécurité incendie sur leur territoire;

10. Le schéma de couverture de risques, qui intègre les déclarations de risques visées à l'article 5, fait état du recensement, de l'évaluation et du classement des risques d'incendie présents sur le territoire et précise leur localisation. Il fait également état du recensement et de l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées, des ressources humaines, matérielles et financières qui leur sont affectées par les autorités locales ou régionales ou par des régies intermunicipales ainsi que des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie. Il comporte, en outre, une analyse des relations fonctionnelles existant entre ces ressources et une évaluation des procédures opérationnelles.

Le schéma détermine ensuite, pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire qui y est définie, des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints compte tenu des mesures et des ressources disponibles. Il précise également les actions que les municipalités et, s'il y a lieu, l'autorité régionale doivent prendre pour atteindre ces objectifs en intégrant leurs plans de mise en œuvre.

Enfin, le schéma comporte une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés

ATTENDU QUE les programmes ne sont pas encore complétés

Il est proposé par les membres du conseil que le conseil de la Municipalité de Nantes reporte l'adoption des programmes en lien avec le schéma de couverture de risque à une séance ultérieure.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Achats et travaux du mois - voirie

Le conseil a pris connaissance de la liste de dépense du service de voirie.



21-09-269

N° de résolution
ou annotation

7.2 - Achat et pose de pieux pour l'enseigne d'entrée de ville

Le point est reporté à une séance ultérieure.

21-09-270

7.3 - Embauche de monsieur Daniel Grenier comme journalier-chauffeur-opérateur durant la période d'hiver

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu d'autoriser d'embaucher monsieur Daniel Grenier comme journalier-chauffeur-opérateur selon les conditions dictées au contrat.

Que le maire de la municipalité et le directeur général signent le contrat de travail.

21-09-271

7.4 - Nettoyage des gouttières de l'hôtel de ville

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu d'accepter la soumission de monsieur Dominique Mercier de nettoyer les gouttières de toit de l'hôtel de ville pour le prix de 400\$.

21-09-272

7.5 - Achat de 60 tonnes de MG-20b

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité d'acheter 60 tonnes de MG-20b de la compagnie Excavatech au prix de 14,77\$ incluant les redevances et les frais de livraison au garage municipal.

21-09-273

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

8.1 - Avis de motion pour le règlement sur l'utilisation de l'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité a déjà un règlement sur l'utilisation de l'eau potable depuis 2012 ayant pour numéro 384-12;

ATTENDU QUE le règlement numéro 384-12 est un règlement qui doit être remplacé en conformité avec les nouvelles normes afin de respecter la stratégie d'économie d'eau de la municipalité;

Un avis de motion est donné par monsieur Yvan Arsenault pour l'adoption à une séance ultérieure le règlement n°465-21. M Yvan Arsenault dépose et présente le projet de règlement n°465-21 sur l'utilisation de l'eau potable.

21-09-274

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Jacques Pichardie.

21-09-275

9.2 - Projet patrouille eau secours 2022

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité ne souhaite pas se prémunir des services d'eau Secours pour l'année 2022.

9.3 - Pose de repère d'arpentage suite aux travaux d'infrastructure sur la rue Notre-Dame et Rang Saint-Joseph

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu à l'unanimité que la compagnie Francis Carrier procède à l'implantation de 8 repères d'arpentage dans le cadre du projet de



N° de résolution
ou annotation

21-09-276

réfection d'infrastructure de la rue Notre-Dame et le Rang Saint-Joseph au prix de 1 000\$ hors taxes.

9.4 - Hauteur de hais à l'intersection de la rue Boutin et le 10e rang

Sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu à l'unanimité que l'inspecteur de bâtiment procède à une vérification de la visibilité à l'intersection de la rue Boutin et le 10e rang et procède à aviser les propriétaires contrevenant à la réglementation municipale pour faire respecter la sécurité à l'intersection la rue Boutin et le 10e rang.

21-09-277

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 538 647,47 \$ en référence aux chèques numéros 202100476 à 202100540, 202190548 à 202190651 et d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:	32 656,74 \$
Sécurité publique:	9 138,90 \$
Transport:	115 254,46 \$
Hygiène du milieu:	68 088,42 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	9 333,27 \$
Loisirs et culture:	43 706,39 \$
Remises de l'employeur:	11 047,08 \$
Dépenses d'investissement	249 422,21 \$
Total des chèques émis:	538 647,47 \$

Que le montant dédié au traçage des lignes de rive pour la piste cyclable, soit affecté au poste budgétaire 23-040-00-028, et le montant dédié au travail de traçage des lignes continues de couleur jaune, lignes discontinues de couleur jaune, lignes d'arrêt, les bandes de passage piétonnes et la mobilisation de l'équipe de travail soient affectées au poste budgétaire de dépense 02-320-00-521.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

21-09-278

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 14 septembre 2021

Le directeur général dépose les états au conseil municipal. Les membres du conseil ont pris connaissance du document.

21-09-279

11.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 14 septembre 2021

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu à l'unanimité que les élus acceptent les dépenses autorisées pour l'achat d'une table élévatrice pour le bureau municipal au montant de 399,19\$ taxes comprises.



21-09-280

N° de résolution
ou annotation

11.3 - Dépôts des états comparatifs en vertu de l'article 176.4

Le directeur général dépose les états comparatifs au conseil municipal. Les membres du conseil ont pris connaissance du document.

12 - RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait une brève explication des dossiers en cours.

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

21-09-281

14.1 - Autorisation sur une partie du territoire l'organisation d'un triathlon extrême Canadaman/woman

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le passage de l'activité sportive "triathlon extrême Canadaman/woman" sur son territoire organisé par Lac-en-Fête et la Ville de Lac-Mégantic.

Que l'implantation des mesures sécuritaires pour le passage à Nantes soit à la responsabilité de l'organisateur de l'événement.

21-09-282

14.2 - Abonnement au journal Les débrouillards pour la bibliothèque du village

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, il est résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'abonnement régulier de 2 ans au journal "Les débrouillards" pour la bibliothèque du village au cout de 80,43 \$ taxes incluses.

21-09-283

15 - DONS ET COMMANDITES

15.1 - Réparation de la clôture du cimetière à l'entrée du village

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, **appuyée par** monsieur Yvan Boucher, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de monsieur Christian Ouellet pour la réparation de la clôture du cimetière à l'entrée du village situé sur le lot 3 479 747 au taux de 16\$/h.

Qu'une chaine avec accessoire au montant de 816,26\$ taxes incluses de la compagnie NAPA soit achetée pour la réparation de la clôture du cimetière.

Que les dépenses soient affétées au poste budgétaire 02-701-01-970.

21-09-284

15.2 - Achat d'un arrangement floral afin de rendre hommage au père de la conseillère du district numéro 6 madame Lynda Bouffard

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert, il est résolu à l'unanimité d'envoyer un arrangement floral pour les funérailles du père de madame Lynda Bouffard pour un montant maximal de 100\$.

Que le directeur général procède à l'achat et l'envoi des arrangements auprès de "Les Merveilles D'Anabelle".



21-09-285
N° de résolution
ou annotation

21-09-286

21-09-287

15.3 - Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit

Sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse un don de 250\$ à Fondation du centre de santé et de services sociaux du granit.

16 - QUESTIONS DIVERSES

16.1 - Tonte de pelouse du terrain de balle par Christian Ouellet

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la somme de 100\$ à monsieur Christian Ouellette pour le service de tonte de pelouse du terrain de balle utilisé par l'association des gens de Nantes (AGN), fait le 5 septembre 2021.

Que la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-701-01-970.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Jacques Breton
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Jacques Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire